

**DECISION DU MAIRE N°2024-011
DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA
COMMUNE**

Le Maire de Druelle Balsac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire afin d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

VU le bail commercial et de concession de jouissance d'une licence IV signé le 29 janvier 2021 au profit de madame Sylvie DENIS, et notamment sa clause résolutoire,

VU la délibération du 09 septembre 2021, pour exonération des loyers au restaurant Al Cantou du 1^{er} février au 31 mai 2021

VU la mise en demeure en date du 05 août 2022 pour loyers impayés,

VU le commandement à payer en date du 17 octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un avocat chargé de représenter les intérêts de la commune dans cette affaire,

DECIDE

Article 1 : d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune pour le dossier mentionné ci-dessus.

Article 2 : de mandater le cabinet d'avocat SELARL Couturier-Bessiere – 5 boulevard d'Estourmal à Rodez pour cette mission. Une convention d'honoraires sera signée à cette fin.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché sur le site de la Mairie.

Le 09 avril 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Patrick GAYRARD,

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité et de transmission en Préfecture : **10 AVR. 2024**

Télétransmis le :

Affiché le : **10 AVR. 2024**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du Maire n°2024-011 - Désignation d'un avocat pour défendre
les intérêts de la commune

Date de décision: 09/04/2024

Date de réception de l'accusé 10/04/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 2024_011

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240409-2024_011-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision du Maire n°2024-011 - Désignation d'un avocat pour défendre
les intérêts de la commune.pdf (99_AU-012-200064665-20240409-
2024_011-AU-1-1_1.pdf)

